



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question orale n° 634

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, à propos du lieu de création de la cité des objets connectés. Lors de ses vœux en 2014, elle a évoqué la création d'un espace permanent réunissant tous les savoir-faire impliqués dans la conception des objets connectés. Le projet a pour objectif de rapprocher sur un même lieu des *start-up* des objets connectés, des intégrateurs, des industriels de la plasturgie et de la mécanique. Les objets connectés, l'imprimante 3D ou les tablettes sont des fleurons de la *French tech* et représentent une formidable opportunité pour redistribuer les cartes, réindustrialiser la France, localiser de l'emploi. Pour l'instant, le lieu de ce pôle reste indéterminé par le ministère. Pourtant, le bassin d'Oyonnax semble être le lieu le plus adapté pour accueillir la cité des objets connectés. Au cœur de la "plastics vallée", le territoire du Haut-Bugey (Ain) bénéficie de nombreux atouts, outils et infrastructures permettant le développement d'une telle cité (pôle européen de plasturgie, Plastipolis, lycée technique Arbez-Carme, école d'ingénieurs INSA). Différents acteurs travaillent déjà en mettant en relation les différents savoir-faire et technologies (plasturgie, métallurgie, etc.) sur des objets connectés, de la conception à la fabrication. Il souhaiterait donc savoir si la candidature de la ville d'Oyonnax sera retenue.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 634

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2879

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er avril 2014](#)

Question retirée le : 13 mai 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)